



NATIONAL CONCOURS  
COMPETITION NATIONAL  
for CANADIAN pour CHOEURS  
AMATEUR CHOIRS AMATEURS CANADIENS

# 2010

*En Collaboration avec Radio-Canada et le Conseil des Arts du Canada*

## ADMISSIBILITÉ ET RÈGLEMENTS

### ADMISSIBILITÉ

1. Toute chorale canadienne d'amateurs peut s'inscrire au concours en envoyant un enregistrement sur CD. Une chorale d'amateurs est un ensemble qui répète régulièrement et dont les membres ne reçoivent pas un cachet professionnel. (Ceci n'exclut pas les membres d'une chorale qui reçoivent une rétribution symbolique pour leur travail.) Le chef de chœur peut recevoir un cachet ou un salaire pour son travail.
2. **Tous les chanteurs sur l'enregistrement soumis doivent être membres permanents de la chorale.**
3. **Les chorales qui s'inscrivent au concours doivent être membres de leur fédération ou association provinciale.** Dans les provinces ou territoires n'ayant pas de fédération chorale, les chorales doivent être membres de la fédération la plus proche ou la plus utile pour leurs besoins.
4. Toute chorale ayant remporté le premier prix d'une catégorie au Concours des chorales d'amateurs de Radio-Canada en 2008 ne peut s'inscrire dans cette même catégorie en 2010.
5. Le jury se réserve le droit d'exclure une chorale qui n'aura pas respecté ces conditions.

### CATÉGORIES

#	Nom	Détails <i>(les limites d'âge sont en vigueur en date du 5 mai 2010)</i>
1	Choeurs d'enfants	Voix n'ayant pas mué, chanteurs de 16 ans ou moins
2	Choeurs de jeunes (filles)	Voix égales de filles, chanteuses de 23 ans ou moins
3	Choeurs de jeunes (garçons)	Voix égales de garçons, chanteurs de 23 ans ou moins
4	Choeurs de jeunes (mixte)	Voix mixtes, chanteurs de 23 ans ou moins
5	Choeurs communautaires d'adultes à voix mixtes	Choeurs communautaires d'adultes à voix mixtes, minimum 29 chanteurs
6	Choeurs à voix mixtes d'école post-secondaire	Choeurs mixtes de Cégep ou d'Université. Minimum 29 choristes
7	Choeurs de chambre à voix mixte	Chanteurs adultes, minimum 12, maximum 28 chanteurs
8	Choeurs de voix égales d'hommes	Adultes, minimum 12 chanteurs
9	Choeurs de voix égales de femmes	Adultes, minimum 12 chanteuses
10	Choeurs communautaires liturgiques	Choeurs rattachés à une église. Aucune restriction de taille.
11	Choeurs de traditions multiculturelles	Choeurs qui interprètent de la musique d'une tradition culturelle spécifique autre que le répertoire occidental, incluant les traditions autochtones et les folklores nationaux. N'inclut pas le jazz vocal et le barbershop. Aucune restriction de taille.
12	Musique contemporaine	Ouvert à tous les chœurs qui remplissent les conditions de répertoire requis. Les chœurs qui s'inscrivent à cette catégorie ne peuvent chanter du répertoire soumis dans d'autres catégories.

## Exigences pour le Répertoire

1. Pour toutes les catégories:
  - a. toutes les oeuvres doivent être présentées **sans accompagnement** (les instruments de percussions à sons indéterminés sont acceptables). Les chorales qui n'observent pas ce règlement seront exclues du concours.
  - b. des traductions en français ou en anglais devraient être fournies pour toutes les pièces qui sont chantées dans une langue autre que le français ou l'anglais.
2. Pour les catégories de 1 à 10:
  - a. chaque enregistrement doit comprendre QUATRE (4) pièces distinctes et contrastantes dont la durée totale ne dépasse pas 18 minutes.
  - b. Ce répertoire doit couvrir un éventail de diverses périodes, de styles et d'ambiances tout en reflétant les caractéristiques spécifiques de la catégorie choisie.
  - c. les QUATRE (4) oeuvres distinctes doivent inclure UNE (1) oeuvre originale d'un compositeur canadien (sont exclues : les adaptations de folklore ou de mélodies populaires).
  - d. les QUATRE (4) oeuvres doivent inclure UNE (1) pièce en français et UNE (1) pièce en anglais. (L'oeuvre originale canadienne peut combler ce critère.)
3. Pour la catégorie 11:
  - a. Les QUATRE (4) oeuvres présentées ne doivent pas dépasser une durée totale de 18 minutes et doivent refléter la tradition culturelle de la chorale.
  - b. Les pièces peuvent être chantées dans n'importe quel langue et doivent couvrir un éventail d'ambiances si possible.
4. Pour la catégorie 12:
  - a. Les chorales doivent présenter DEUX (2) oeuvres contemporaines, dont une oeuvre originale d'un compositeur canadien et une oeuvre écrite depuis 1995.
  - b. Les DEUX (2) pièces doivent refléter des aspects différents de l'écriture musicale contemporaine et faire ressortir l'art de la composition des XXe et XXIe siècles. L'année de composition doit figurer sur le formulaire pour chaque pièce présentée.

## Jury

- **Semi-finale nationale:** Un jury à l'aveugle composé de 10 membres de partout au pays sélectionnera jusqu'à trois (3) chœurs par catégorie afin de soumettre leur candidature pour la finale nationale. Les chœurs sélectionnés seront informés au plus tard le 15 mars. Radio-Canada/CBC pourrait demander aux finalistes du matériel audio additionnel pour utilisation dans l'émission 'Choral Concert' aux mois d'avril et de mai.
- **Finale nationale:** Un jury composé de cinq spécialistes canadiens de renom sera assemblé début mai. Les finalistes seront jugés à partir des enregistrements soumis au concours en février. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix si les performances ne sont pas considérées d'assez haut niveau. Tous les finalistes recevront un certificat de mérite pour leur prestation. Les gagnants seront dévoilés lors d'un banquet/gala qui aura lieu à Podium le samedi 22 mai 2010. La cérémonie de remise des prix sera animée par des personnalités de Radio-Canada/CBC et sera diffusée le dimanche 23 mai 2010 à l'émission 'Choral Concert'.

## Prix

- Un 1er et un 2e prix pourront être attribués dans chaque catégorie par le jury national.
- Deux prix spéciaux seront attribués pour la meilleure interprétation d'une oeuvre canadienne, dont un pour les catégories 1 à 4, et l'autre pour les catégories 5 à 12.
- Le Prix Étoile Galaxie (à confirmer) sera attribué à la chorale qui aura fait preuve, selon le jury, d'un grand potentiel et qui n'aura pas mérité un 1er ou 2e prix, toutes catégories confondues.
- Le Grand Prix Healey-Willan du Conseil des Arts du Canada (5000 \$) sera attribué à la chorale dont la prestation est la plus éloquente sur le plan de la musicalité, de la technique et du choix des oeuvres présentées.

### **Pour participer au concours**

1. Soumettez une (1) copie du formulaire d'application et six (6) copies audio pour chaque catégorie à laquelle vous souhaitez participer. SVP incluez TOUTE l'information requise sur le formulaire d'application.
2. L'enregistrement soumis par la chorale doit être sur CD seulement. Avant de le soumettre, assurez-vous qu'il puisse être joué sur tous les appareils.
3. Tout effet de montage musical est INTERDIT, de même que le recours excessif à des effets d'écho ou à d'autres artifices électroniques. Voir les recommandations de Radio-Canada pour l'enregistrements des chorales.
4. Les frais d'inscription sont de 100 \$ par catégorie. Le chèque est payable à l'ACCC.
5. Chaque inscription doit être accompagnée de CINQ (5) copies des partitions pour les oeuvres présentées. SVP inclure des traductions en français ou en anglais pour des pièces chantées dans des langues autre que le français ou l'anglais. Pour maintenir l'anonymat face au jury, toute forme d'identification du chœur sur les partitions et les CD DOIT ÊTRE EFFACÉE.
6. Chaque inscription doit inclure une courte biographie de la chorale et du chef de chœur.
7. En s'inscrivant au concours, chaque chorale autorise la diffusion gratuite de ses prestations.
8. En s'inscrivant au concours, chaque chorale s'engage à respecter les règlements du concours et acceptant que les décisions du jury sont finales et sans appel.

Le formulaire d'inscription et les documents de soutien doivent être postés à l'attention de:

Association des Communautés Chorales Canadiennes  
6303 Duncan Street  
Halifax, NS  
B3L 1K4

Toutes les chorales qui s'inscrivent recevront un accusé de réception par courriel. Les partitions seront retournées aux chorales après la fin du concours.

**DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES INSCRIPTIONS :  
LE 12 FÉVRIER 2010 AVANT MINUIT**